

# Papyrus fait sortir 1846 personnes de l'ombre

Le projet pilote genevois a pris fin, mais 1757 dossiers sont encore en examen. Les demandes de régularisation restent ouvertes même si les critères se durcissent



Papyrus est le résultat d'années de mobilisation pour la régularisation des sans-papiers. Ici des manifestations nationales à Berne en 2001 et 2006. Si Genève a pris les devants, il reste du chemin à parcourir pour une solution à l'échelle du pays.

Textes Manon Todesco

L'opération Papyrus, lancée en février 2017, a officiellement pris fin le 31 décembre dernier. Elle aura permis de régulariser 1846 personnes, dont 365 familles (566 parents et 610 enfants), 14 couples sans enfants et 642 célibataires. Au total, 4 dossiers auront fait l'objet d'un refus et donc entraîné l'ouverture d'une procédure de renvoi. Des chiffres qui ne sont pas encore définitifs: en effet, les dossiers de quelque 1757 personnes sont encore en cours d'examen par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). D'après Mauro Poggia, conseiller d'Etat ayant repris le flambeau de Pierre Maudet sur ce projet, à terme, le nombre total de régularisations pourrait atteindre les 3500. Le bilan intermédiaire, qualifié par ce dernier de «positif» et présenté aux médias le 4 mars, sera donc complété par les chiffres définitifs à l'automne, période à laquelle le rapport final d'évaluation externe sera également rendu. «Nous pouvons aujourd'hui être satisfaits de ce projet qui a permis à ces personnes de sortir de la précarité, de retrouver une dignité et d'avoir de nouvelles perspectives, réagit l'élue MCG. Il s'agit également de sortir de cette hypocrisie et de faire apparaître au grand jour des gens dont tout le monde connaît l'existence.»

## MISES EN CONFORMITÉ

Dans le détail, les chiffres montrent que, parmi les dossiers déjà traités par l'OCPM, 1194 ont aussi été examinés par l'OCIRT; 74% d'entre eux concernent l'économie domestique,

6% l'hôtellerie-restauration, 5% le bâtiment, notamment le second œuvre, le solde se répartissant dans d'autres branches. Rappelons que l'un des objectifs de Papyrus était bel et bien d'assainir des secteurs de l'économie particulièrement touchés par le travail au noir par le biais de mesures d'accompagnement. La cible de l'économie domestique s'est donc confirmée. Sur l'ensemble des dossiers d'emplois domestiques reçus par l'OCIRT, 21% ont fait l'objet d'une infraction, soit au respect du salaire minimum imposé par le contrat type de travail en vigueur, soit aux assurances sociales. Parmi ceux-ci, soit 97 dossiers, 75% des employeurs se sont mis en conformité et 21% sont en train de le faire. «Seuls 4% des patrons ont refusé de se mettre en conformité et ont fait l'objet d'une sanction, commente le magistrat. Il s'agissait sans doute d'une méconnaissance de ces obligations auxquelles la majorité s'est pliée sans problème.»

Par ailleurs, le phénomène d'appel d'air, très craint par les détracteurs de Papyrus, n'a pas eu lieu. «Les personnes régularisées ont conservé leur

activité professionnelle et n'ont pas émargé à l'aide sociale», confirme encore Mauro Poggia. Au contraire, le projet se montre bénéfique pour les finances de l'Etat, la masse salariale brute étant passée d'environ 52 millions de francs en 2016 à environ 73 millions en 2018. De même, le volume des charges sociales a gonflé de plus de 4,5 millions de francs en deux ans, passant approximativement de 10,9 à 15 millions de francs.

## CRITÈRES MAINTENUS

Et maintenant, que va-t-il se passer? La question est sur toutes les lèvres. «Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'entente avec les autorités fédérales et conformément au cadre légal en vigueur, les critères d'éligibilité à la régularisation des étrangers sans-papiers resteront pratiquement les mêmes, mais des efforts supplémentaires seront demandés», répond Mauro Poggia. Les candidats devront, comme sous Papyrus, justifier d'une durée de séjour de cinq à dix ans sans interruption, être indépendants financièrement, ne pas être endettés et ne pas avoir de condamna-

tion pénale. Par contre, l'inscription à un cours de français ne sera plus suffisante: il faudra attester du niveau A2 à l'oral. Quant aux preuves justifiant de la durée de séjour, elles pourraient se durcir. Concernant la procédure, elle reste la même, c'est-à-dire que le canton préavise la demande, puis la transmet au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour approbation. De leur côté, les mesures d'accompagnement perdurent, notamment les contrôles ciblés du marché du travail dans les cas de suspicion de situations abusives et le dispositif Ménage Emploi (lire ci-dessous). Le formulaire d'annonce OCIRT sera, lui aussi, maintenu et continuera de permettre aux personnes travaillant dans l'économie domestique d'entreprendre les démarches de régularisation même en l'absence de soutien de leur employeur. «Nous n'avons pas de leçon à donner mais une expérience à capitaliser», souligne Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat en charge de la cohésion sociale. Nous devons trouver une réponse pour ces gens.» Et son homologue de poursuivre: «Genève n'a pas toutes les

cartes en main et ne peut pas continuer à faire cavalier seul. Une réflexion au niveau national doit être menée.»

## LA LUTTE CONTINUE

Ce qui est sûr, c'est que les associations d'aide aux sans-papiers et les syndicats, sur qui les candidats à la régularisation ont pu compter dans le cadre de l'opération Papyrus, vont continuer à mettre leur sérieux à disposition des étrangers éligibles. Pour Giulia Willig, qui a chapeauté le projet au sein d'Unia Genève, Papyrus est sans conteste un pas en avant. «Même si nous sommes encore loin de la régularisation de tous les sans-papiers à Genève, le résultat est positif. Et le fait que les critères restent quasiment les mêmes va permettre à l'OCPM mais aussi aux autres cantons de poursuivre le processus de régularisation.» ■

Permanences pour renseigner et aider à la constitution des dossiers de régularisation les mardis et jeudis de 17h à 19h au syndicat Unia, chemin Surinam 5, 1203 Genève.

## SUCCÈS DE MÉNAGE EMPLOI

Parallèlement au lancement de Papyrus était inauguré Ménage Emploi, la bourse à l'emploi des travailleurs domestiques ouverte à toute la population genevoise. Pour rappel, l'objectif était de mettre en relation la main-d'œuvre locale avec les employeurs privés et faciliter un engagement dans le respect des conditions de travail en vigueur. Un an plus tard, ils sont 687 candidats à s'y être inscrits et 79 contrats ont été conclus, dont deux concernent des candidats Papyrus. «Cette bourse constitue aussi un filet de sécurité pour les potentiels travailleurs régularisés qui seraient mis à la porte par leur patron, explique Thierry Apothéloz. Mais ce dernier chiffre est rassurant dans le sens où il montre que les patrons ont joué le jeu: ils ont déclaré leur personnel et l'ont gardé.» ■

## COMMUNIQUÉS

### PATHÉTIQUE DÉCISION D'AUGMENTER LA FRANCHISE LAMAL

Pour diminuer les frais de santé payés par les assurances, les Chambres fédérales ont décidé de taxer plus les malades, les personnes âgées, les malades chroniques. Bel exploit... Aucune étude, aucune recherche, n'a pu prouver que le système de la franchise de base diminuait les coûts de la santé ou le nombre de visites médicales. C'est donc son abolition qui devait être décidée, car une franchise n'est pas compatible avec la solidarité dont se targue la LAMal.

La Suisse, selon l'OCDE, est l'un des pays qui accablent le plus leurs citoyens en imposant leur participation aux frais de santé. Les ménages paient de leur poche 29,3% des coûts alors que la LAMal, assurance obligatoire, ne paie que 35,6%. Cela participe à la dérive qui impose que les malades paient toujours plus, au point même qu'ils renoncent parfois à se faire soigner. L'Avivo (Association suisse de défense et de détente des retraités) soutiendra le référendum qui sera lancé. ■ Avivo suisse

### LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA TURQUIE: UNE DÉCISION INCOMPRÉHENSIBLE

Le Conseil des Etats a approuvé le 4 mars l'accord «modernisé» de libre-échange entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Turquie. La Chambre des cantons suit ainsi l'avis du Conseil fédéral, qui veut renouveler l'accord en vigueur depuis 1992 et l'étoffer notamment d'un chapitre intitulé «Commerce et développement durable». Cet ajout vise à promouvoir le respect des droits humains, des droits des travailleurs et des travailleuses ainsi que les normes environnementales, ce qui est absolument louable en principe. Mais dans le cas de la Turquie, cela revient à affirmer que le régime de M. Erdogan respecte aujourd'hui déjà la totalité des droits humains et qu'il est prêt à continuer de le faire.

Vu la situation actuelle en Turquie, cela ressemble à une mascarade. Même le Conseil fédéral, dans son message sur l'accord, s'exprime avec prudence: «Ces dernières années, la restriction des droits des citoyens, une vague de licenciements dans les organes de l'Etat et l'administration publique, le conflit interne au sud-est du pays et l'opération militaire de l'armée turque en Syrie ont dominé la situation politique en Turquie (...).» On peut trouver des faits concrets et préoccupants à ce sujet notamment dans le dernier rapport sur la Turquie du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme. Ratifier cet accord maintenant revient par conséquent à envoyer un signal complètement erroné et dangereux, comme l'Union syndicale suisse (USS) l'avait d'ailleurs déjà souligné en juin 2018 lors de sa signature. Il appartient désormais au Conseil national de ne pas donner son aval avant que la situation des droits humains ne s'améliore de façon conséquente et évidente. ■ USS

# «La droite ne comprend pas la souffrance au travail»

La Commission de la sécurité sociale du National refuse de reconnaître le burn-out comme une maladie professionnelle

Jérôme Béguin

L'épuisement professionnel ne devrait pas être reconnu de sitôt comme une maladie professionnelle. Mi-février, la majorité de droite de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national a refusé en ce sens une initiative parlementaire de Mathias Reynard. Pour le socialiste valaisan, le burn-out n'est pris en charge que sous l'angle d'une dépression, ce qui ne recouvre pas la réalité du syndrome d'épuisement professionnel. Sa reconnaissance comme maladie professionnelle permettrait une meilleure prise en charge des patients, faciliterait la réinsertion professionnelle en contribuant à admettre socialement ce syndrome et permettrait de renforcer la prévention de son apparition. «On connaît tous quelqu'un qui a fait un burn-out, cela montre que le problème est

très vaste», indique Mathias Reynard à *L'Événement syndical*. Selon le «Job Stress Index 2018» de Promotion Santé Suisse, 30% des salariés se sentiraient épuisés, avec le risque qu'ils subissent un jour un burn-out.

## OPPOSITION IDÉOLOGIQUE

Mais pour la majorité de la commission, une définition claire du syndrome n'a pas été formulée et il serait difficile de démontrer l'existence d'un lien de cause à effet entre l'activité professionnelle et un burn-out. «Ils sont en retard, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est mise d'accord sur une définition, rétorque le conseiller national. La définition même donnée par l'OMS est liée au travail. Quant à la multiplicité des facteurs, elle est déjà le cas pour les maladies reconnues.» La majorité estime aussi qu'il faut privilégier les programmes de prévention. «D'accord,

mais il faudrait présenter une contre-proposition. Là, on est face à une opposition politique, idéologique. La droite réduit le burn-out à un problème personnel parce qu'elle ne veut pas d'une reconnaissance officielle. Elle craint l'obligation d'annonce, qui ferait apparaître les moutons noirs.» Si le burn-out était une maladie professionnelle, le salaire et les frais de traitement seraient en effet pris en charge par l'assurance accident, qui pourrait investiguer sur les conditions de travail de l'entreprise. Le texte doit encore passer en plénière du Conseil national, mais le socialiste ne se fait guère d'illusion. «Ça sera balayé. La droite ne comprend pas la souffrance au travail. Dans tous les cas, je reviendrai avec autre chose. C'est la première fois d'ailleurs qu'on amène le sujet à Berne avec une proposition concrète.» ■